

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHIAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 010-1350/15/CC

■ Attribution d'une subvention à l'association Club Wtc Apex pour l'année 2015.
DPEATSV 15/13766/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Depuis sa création, Marseille Provence Métropole a affirmé qu'il était nécessaire de soutenir toute opération favorisant le développement à l'exportation et ceci d'autant plus que le tissu économique du territoire de la Communauté Urbaine est composé majoritairement de Petites et Moyennes Entreprises qui rencontrent plus de difficultés que les grands groupes pour établir des relations commerciales durables. Le développement des entreprises sur les marchés extérieurs est un gage de pérennité et d'ouverture aux réalités de la mondialisation.

Marseille Provence Métropole a souhaité s'engager dans une action de soutien aux opérations de promotion de l'exportation en direction des Petite et Moyenne Entreprise en soutenant les structures compétentes dont l'association Club Wtc Apex.

Club Wtc Apex, créée en 1975 a pour objectif de promouvoir les exportations des entreprises régionales. Elle propose des actions d'information, des opérations ciblées sur les marchés à l'exportation, des formations des futurs cadres et des missions à l'étranger. Elle concourt ainsi au développement des entreprises exportatrices sur le territoire la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Le Club Wtc Apex compte 120 entreprises adhérentes. Il accueille principalement des très petites entreprises et des PME/PMI primo-exportatrices ou déjà expérimentées auxquelles il propose un soutien actif, mais également des grands groupes régionaux qui viennent partager leur savoir-faire et leur savoir être à l'international.

La vocation du Club Wtc Apex est ainsi d'offrir à ces entreprises :

- Une expertise par une permanence efficace pour répondre aux demandes spécifiques et un appui en matière de recrutement « export » ;
- Du « networking » par une mise en relation avec des interlocuteurs experts et l'animation de plusieurs événements mensuels ;
- Du coaching par une information pragmatique sur l'ensemble des sujets de l'International et des formations, ainsi qu'une aide dans leurs démarches commerciales ;
- Du Business par un accès à des opportunités d'affaires.

Depuis sa création, le Club Wtc Apex a décidé de baser ses actions sur l'animation réseau et le partage d'expérience.

Pour ce faire, le Club propose en animation réseau :

- 4 à 5 événements par mois, des partenariats forts avec des formations,
- L'accès au plus grand réseau de professionnels à l'international de la région Provence – Alpes – Côte d'Azur (World Trade Center, réseau des Conseillers du Commerce Extérieur et Provence International)
- Des relations privilégiées avec tous les acteurs institutionnels : CCI Marseille Provence, COFACE, Conseil Général, Conseil Régional, DIRECCTE, MPM, Ubifrance, UCAB, et UCCIFE, UPE 13, Ville de Marseille ;

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

- L'appui au montage de dossiers de subventions et de financements international.

Et en service :

- Une plateforme de services de 35.000 pages d'informations et une hotline d'assistance business ;
- Un ensemble d'avantages exclusifs, grâce aux tarifs préférentiels négociés auprès de ses partenaires ;
- Des formations « action », permettant l'acquisition d'un savoir-faire, en plus d'une information ;
- Un dispositif régional pour les primo-exportateurs dont le programme permet l'accompagnement d'une entreprise par un chargé de mission et un tuteur professionnel dédiés durant neuf mois ;
- Un dispositif Horizon Export, qui permettra à un petit groupe d'entreprise ayant des complémentarités commerciales de partager un étudiant natif, sur un pays donné.

En 2014, l'association a réalisé 28 actions (journées rendez-vous expert pays, journées de partage d'expériences, journées thématiques, mardi club, soirée trimestrielle, formations, café de l'international). 880 personnes ont participé à ces différentes actions.

11 journées de formation Primo ont eu lieu, 196 personnes y ont participé.

Ces actions sont reconduites en 2015.

Le budget prévisionnel du Club Wtc Apex, pour 2015, s'élève à 391.696 euros en légère hausse de 9,4 % par rapport au budget prévisionnel 2014 (354.790 euros).

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

Salaires et charges	151 750 €
Services extérieurs	108 702 €
Dotations aux amortissements	62 536 €
Achats	40 700 €
Loyers et charges	20 808 €
Impôts et taxes	7 200 €

Les recettes sollicitées sont constituées par :

Participations entreprises	47 000 €
Prestations de services	42 000 €
Sponsors privés	5 000 €
Subventions	249 194 €
Région Paca	138 894€
Département 13	45 000 €
CCIMP	32 800 €
MPM	30 000 €
Ville de Marseille	2 500 €
Remboursement OPCA	6 000 €
Autofinancement	89 502 €
Prestations de services CCEF	10 200€
Cotisations	47 871 €
Autofinancement	31 431 €

Il est proposé au Conseil de Communauté de participer, au titre de l'année 2015, à l'activité de promotion des exportations auprès des entreprises du territoire communautaire, en apportant à l'association Club Wtc Apex une subvention de fonctionnement d'un montant de 12.000 euros.

Le montant demandé pour 2015 par l'Association Club Wtc Apex est de 30 000 euros. La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole maintient un montant de subvention identique à 2014, à savoir 12 000 euros dont les modalités de versement sont définies dans une convention soumise à l'approbation du Bureau.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir les démarches de développement à l'exportation des PME de Marseille Provence Métropole.
- La cohérence de cette opération avec la stratégie de développement économique de MPM, votée le 17 décembre 2007, par le Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 12 000 euros au titre de l'animation de l'association Club Wtc Apex

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté : Chapitre 65 – Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous-Politique B320 pour un montant de 10 000 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté : Chapitre 65 – Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous-Politique B320 pour un montant de 2 000 euros.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué - Développement
économique - Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation
Le Président Délégué de la Commission
Développement Economique et Emploi

Patrick BORÉ

Gérard CHENOZ

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER